

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2014

Le 29 août 2014 à 20 H le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 & 2121-11 du C G C T s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Patricia DENIZE, première adjointe, en remplacement du Maire, Monsieur Francis Fustin, empêché.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia Denize, Annick Avril, Catherine Cacheux, Nadine Mercier, Marie Laure Marmouzet, Vincent Wantier, Laurent Lefebvre, Xavier Pouille

Pouvoirs : Monsieur Francis Fustin à Madame Patricia Denize, Madame Marie Vistot à Monsieur Xavier POUILLE, Mademoiselle Pascaline Pivan à Madame Catherine CACHEUX, Monsieur Jérôme Béhague à Madame Nadine MERCIER, Monsieur Laurent Vandeville à Monsieur Laurent LEFEBVRE, Monsieur Dominique BAILLIEZ à Madame Marie-Laure MARMOUZET

Absent, non représenté : Monsieur Denis LAMY

En présence de Monsieur Serge Horozsko, secrétaire de séance élu

Avant d'ouvrir la séance, Madame la première adjointe, indique que comme les fois précédentes la séance est enregistrée.

Elle rappelle la date de convocation du présent conseil le 25 août, la date d'affichage le 25 août 2014. Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres (nombre de conseillers en exercice 15, présents 8, représentés 6 et 1 absent, non représenté 1) et vérifié que le quorum était atteint, Madame la première adjointe a déclaré la séance ouverte et le conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2014.

1) Approbation du PV du conseil municipal du 30 mai 2014

Madame Patricia Denize rappelle que le PV de ce conseil a été joint à la convocation du 25 août 2014 et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et qu'aucune question écrite n'ayant été transmise au secrétaire de séance elle propose d'approuver le PV de la séance du 30 mai 2014.

Le PV est adopté et signé.

2) Recrutement de 3 agents à temps partiel dans le cadre de la mise en œuvre des NAP en CDD de 12 mois aux lieu et place de l'emploi d'avenir envisagé

- Premier : en qualité de directeur des centres aérés de la toussaint à juillet prochain et coordinateur des NAP (à raison de 6 H par semaine) soit une base de 500 H sur l'année
- Deuxième : Un animateur à raison de 4H30/semaine uniquement pendant les périodes scolaires
- Troisième : sur la même base que le précédent

Le coût annuel supplémentaire pour la commune sera d'environ 10 000€ CHARGES COMPRISES

Après en avoir délibéré le conseil adopte le recrutement de ces trois agents à temps partiel.

PRESENTS	POUR :	8
REPRESENTES	POUR :	6

3) Virement de crédit au budget et décisions modificatives

Madame la première adjointe expose au conseil qu'il est utile de procéder au virement de crédit au budget des sommes suivantes :

En investissement les achats de matériel pour pouvoir récupérer la TVA :

Armoire	711,40 €
Chaises école	1 135,44 €
Total	1 846,84 €

Les salaires relatifs aux NAP (2014)	5 000,00 €
Formation Martine PRUVOST	1 000,00 €
ALSH réajustement salaires	600,00 €
Assédic	600,00 €
Emploi insertion	500,00 €
TOTAL	8 100,00 €

Après en avoir délibéré le conseil adopte ces virements de crédit au budget et les décisions modificatives qui en découlent.

PRESENTS **POUR :** **8**
REPRESENTES **POUR :** **6**

4) Question relative au renforcement du poste électrique de l'Eglise en 2012

Madame la première adjointe précise qu'en 2012 une étude avait été faite par le SIRA pour le renforcement du poste électrique de l'Eglise.

Monsieur Serge Horoszko indique le montant du plan de financement établi en 2012 :

- DEPENSES TTC		27 000,00€
- RECETTES	: FACE	17 550,00€
	RECUPERATION T.V.A.	4 340,00€
	PARTICIPATION COMMUNE	5 110,00€

		27 000,00€

Les travaux n'ont pas été effectués.

A ce jour ces travaux relèvent de la compétence de la CAD qui demande au conseil de délibérer sur la réalisation de ces travaux et précise qu'une réactualisation du coût a été faite pour un montant de :

- DEPENSES T.T.C.		34 800 ,00€
- RECETTES	FACE 65%	22 600,00€
	RECUPERATION TVA	5 800 ,00€
	PARTICIPATION COMMUNE	6 380,00€

		34 800,00€

Le coût des travaux ayant été inscrit au budget pour un montant de 5 814,00€, Madame la première adjointe précise qu'il convient de prendre une décision modificative pour un montant de 566 €.

Après en avoir délibéré le conseil adopte la réalisation des travaux et la décision modificative qui en découle :

PRESENTS : POUR : 8

REPRESENTES POUR : 6

5) Restauration du monument aux morts

Monsieur Vincent WANTIER, adjoint, indique qu'un devis relatif à la restauration du monument aux morts a été sollicité en suite d'une demande formulée par des Goeulzinois.

Madame M L MARMOUZET demande si plusieurs entreprises ont été sollicitées.

Monsieur WANTIER précise qu'il existe très peu d'entreprise spécialisée dans la restauration des monuments aux morts et que « Servilog » bénéficie d'une très bonne réputation.

Il ajoute que les autres entreprises contactées ont toutes décliné la demande pour intervenir et terminer avant le 11 novembre.

Madame MARMOUZET fait une remarque sur le montant prévisionnel des travaux à réaliser (12 000 €) en précisant qu'elle le trouvait élevé.

L'ensemble des membres présents souhaitent pouvoir donner leur avis sur le choix de la couleur de la statue du Poilu (Bronze ou Couleur).

Madame la première adjointe demande au conseil de délibérer sur cette demande, de même sur la demande de subvention auprès de l'ONAC. Les travaux seront exécutés même en cas de refus de la subvention.

Après en avoir délibéré le conseil adopte ces propositions.

PRESENTS POUR : 8

REPRESENTES POUR : 6

6) Accord du Conseil Municipal de procéder à l'étude des différentes possibilités en vue de sécuriser la rue d'oisy

Monsieur Vincent WANTIER rappelle la nécessité de sécuriser la circulation rue d'oisy.

Madame la première adjointe demande au conseil de pouvoir mettre en œuvre les différentes études, de même faire établir les devis et former les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord :

PRESENTS POUR : 8

REPRESENTES POUR : 6

Intervention de Madame Marie-Laure MARMOUZET.

Madame MARMOUZET Marie-Laure souhaite que cette étude soit faite avec la participation des riverains avec des réunions publiques pour un échange d'idées.

Elle indique également qu'il est nécessaire de revoir les anciens projets et propositions.

Madame DENIZE lui confirme qu'il s'agit de préparer différents projets et qu'il était bien dans l'intention de la Mairie de consulter avant toute décision d'investissement les concitoyens concernés.

Madame MARMOUZET Marie-Laure précise qu'elle donne un avis favorable uniquement pour l'étude.

7) Répartition des fonds mis à disposition par la CAD

Madame la première adjointe expose que la commune peut bénéficier de fonds mis à disposition par la CAD

-FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE 2014 :

12 000 € avec une réserve antérieure non utilisée de 12 000 € soit 24 000 € répartis en :

<u>Fonctionnement (TTC)</u>	BEFFROI	4 716,00 €
	Réparation TOITURE Ecole	7 785,00€
	MONUMENT AUX MORTS	12 478,00€
		<hr/>
		24 979,00€

<u>Investissement (HT)</u>	Préau	7 140,00 €
	Réseau Informatique	4 600,00€
	Chauffe eau	840,00 €
		<hr/>
		12 580,00€

-FONDS COMMUNAUTAIRES D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE pour un montant à l'origine de 80 000 € étalé sur 2012 2013 et 2014 sur lequel il reste un disponible de 48 159 € qui peuvent être utilisés en 2014, renseignement pris auprès de la CAD, ces fonds sont reconductibles en 2015.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition de ces fonds telle que reprise ci-dessus dans la mesure où la commune ne souhaite pas disposer de cette somme en 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette répartition.

PRESENTS : POUR : 8

REPRESENTES POUR : 6

8) Transmission des registres d'état civil aux archives départementales (naissances, mariages) ainsi que des registres des délibérations du Conseil Municipal, du bureau de bienfaisance et des débits de boissons

Madame la première adjointe indique que la commune est tenue de transmettre aux archives départementales ces différents registres.

Elle demande au conseil de délibérer sur la transmission desdites archives.

Après en avoir délibéré le conseil autorise cette transmission.

PRESENTS : POUR : 8

REPRESENTES POUR : 6

9) Renouvellement de la convention avec le GEM

Madame la première adjointe informe le conseil que par courrier du 18 août 2014, le Président du Golf Educatif du Marais sollicite le renouvellement de la convention régularisée entre la commune et l'association venant à échéance le 4 novembre 2014.

Madame la première adjointe demande si un membre du conseil souhaite intervenir sur cette demande.

Madame Marie Laure Marmouzet indique qu'il serait souhaitable que les membres du conseil puissent prendre connaissance de cette convention.

Après lecture de la convention par les conseillers qui le souhaitent Madame la première adjointe demande au conseil de délibérer sur le renouvellement sollicité.

Après en avoir délibéré le conseil approuve le renouvellement de la convention.

PRESENTS POUR : 7

REPRESENTES POUR : 5

PRESENT CONTRE : 1

REPRESENTE CONTRE : 1

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Madame la première adjointe prononce la levée de la séance à 21h15.